



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 34 - MARS 2015

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile- de- France Ouest

Arrêté N °2015061-0001 - Arrêté de délégation de signature de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la Santé Publique	1
Arrêté N °2015061-0003 - Arrêté délégation signature	11
Arrêté N °2015061-0004 - Arrêté de délégation de signature des marchés publics	17

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2015056-0011 - arrêté portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris.....	19
--	----



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015061-0001

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile- de- France Ouest

le 02 Mars 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile- de- France Ouest

Arrêté de délégation de signature de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la Santé Publique

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-6, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par la directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'PHAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n°2015051-0002 du 20 février 2015 modifiant l'article 1 de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 et donnant délégation de signature à Madame Françoise SABOTIER-GRENON, directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 2 mars 2015 ;

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Christiane MONTANELLI, directrice adjointe, secrétaire générale, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G 1°, 2° et 6° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Florence BAGUET, adjointe de la directrice des affaires financières, de l'investissement et de la recherche et chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 6°, 10° à 28° et 30° et § H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 4° à 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § G 4° et § H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7° et 15°, § G 5° et § H de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- Monsieur Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § H et I de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;
- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.
- M. Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des travaux et de la maintenance) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 3° et 7° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.
- M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des équipements et de l'ingénierie biomédicale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 4° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. David TROUCHAUD, directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines et directeur du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe au directeur des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B, § G 1°, 2° et 6° et § H de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Hakima AOUCI, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1°, 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

-Mme Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1°, 2° et 6° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Lucienne CORREIA , adjoint des cadres hospitaliers, responsable gestion paie à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Laure PICHON, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- Mme Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines à l'hôpital maritime de Berck, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° et 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Monsieur Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. David TROUCHAUD, et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 26 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs.

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 11° et § C 13° à 15°, § D 4° et 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § D G 4° et § H de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, 9°, 10°, 13°, § F 3°, § G 4° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Monique PELLETTIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 8°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres à la direction des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés au § C 10° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7° et 15°* et § G 5° § H de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation 7° et 15°* et § G 5° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Catherine BELLLOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7°, et 15°* de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7°, et 15°* de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

- M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7°, et 15°* de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé

En cas d'empêchement de M. Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Rolande CARPENTIER, directrice, adjointe au directeur chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (droits du patient) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § H et I de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jérémy LECLERT, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jean-Louis BOULBEN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 4° et 7° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- En cas d'empêchement de M.Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Lise BACLE, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

- Mme Christine BARGIELA, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B 26° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CARRE, attachée d'administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au §A, § G 1°, 2, 6°, 10° à 28° et 30° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé ;

ARTICLE 5

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Cécile VACOSSIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

- Mme Christine REANT, attachée d'administration, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Elisabeth CALMON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini ;

En cas d'empêchement de Mme Florence BAGUET délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrick POURIAS, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Elisabeth CALMON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini ;

En cas d'empêchement de M. Jérôme PIEUCHARD, directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme PIEUCHARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Raymond Poincaré.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini, Mme Julie LAIGRE, directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, Madame Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, de l'investissement et de la recherche, chargée de l'intérim de la direction des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes prévus au § C 1°,2 (pour la signature des ordres de service) 12°, § D 1°, 3°, 5° et 6° et § F 6° de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé.

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Serge RASSEMONT, M. Roger LE COCQ, respectivement responsable de sécurité sûreté anti malveillance sur les sites de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini et Raymond Poincaré ainsi qu'à M. Jean-Luc CHAMPOLIVIER, chargé des relations avec les usagers et M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck à l'effet de signer tous les actes prévus au § H 3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

ARTICLE 8 :

A l'exception de la signature des actes énumérés à l'article 5 du présent arrêté, délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Julie LAIGRE, directrice ajoinde,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH
- Mourad GHOMARI, ingénieur,
- Christiane MONTANELLI, directrice adjointe,
- Séverine SAUNIER, directrice adjointe,
- Jean-Michel PEAN, directeur exerçant hors du GH
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- David TROUCHAUD, directeur adjoint

- Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière,
- Marie-Lise BACLE, directrice des soins,
- Nolwenn BEAUVARGER, ingénieur
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur
- Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Jérémy LECLERT, ingénieur,
- Michel MORENVAL, directeur adjoint
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe

- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Christine REANT, attaché d'administration hospitalière,
- Cécile VACOSSIN, cadre de soins,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,

- Florence BAGUET, Directrice adjointe,
- Benyounes BELHANINI, ingénieur,
- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Françoise ERTEL, directrice d'IFSI
- Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière,

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Valerie-Anne BOURNAZEL, attachée d'administration hospitalière,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Frédérique BRAYDA, ingénieur, exerçant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exerçant hors du GH
- Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière,
- Jean-Pierre RAULT, directeur exerçant hors du GH,
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière.

ARTICLE 9 :

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim et dans les matières de l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé, à l'exclusion des actes énumérés aux § C 1°,2 (pour la signature des ordres de service) 12°, § D 1°, 3°, 5° et 6° et § F 6° l'arrêté DG n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé sauf si cette délégation leur est donné dans le présent arrêté ainsi qu'à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants et de leurs décisions de poursuivre sauf si cette délégation leur a été donnée dans l'arrêté spécifique en matière de marchés à :

- Mme Florence BAGUET
- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Rolande CARPENTIER
- Monsieur Jérôme PIEUCHARD
- Mme Julie LAIGRE
- Mme Christiane MONTANELLI
- M. Patrick POURIAS
- Mme Séverine SAUNIER
- M. David TROUCHAUD

ARTICLE 10 :

L'arrêté n° 2015023-005 du 23 janvier 2015 portant délégation de signature du directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 11 : La directrice par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne, le 02 MARS 2015


Françoise SABOTIER-GRENON



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015061-0003

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Seine- Saint- Denis

le 02 Mars 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté délégation signature

Arrêté de délégation de signature
au titre de l'article R.6147-10 du code de la santé publique

Arrêté n° 2015-004

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, L.6147-6, R.6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 Novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté n° NADDG 2015/02 0001 du 12 février 2015 nommant M. Frédéric ESPENEL en tant que directeur par intérim du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint Denis, à compter du 2 mars 2015,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à **Mme Laure WALLON**, directrice adjointe chargée de la stratégie, du personnel médical et de la recherche, et de l'hôpital Jean-Verdier, à l'effet de signer en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ESPENEL tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis, dans le champ d'attribution déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ESPENEL, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Avicenne, à :

- **M. Pascal TELLE**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne,
- **M. Daniel NABOR**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Avicenne.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aurélie NEAU**, Directrice Adjointe, chargée des affaires générales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric ESPENEL, exclusivement pour les matières énoncées au paragraphe E 1°.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **Mme Marion BOUSQUIÉ**, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes A, B à l'exception du B 30°, 39° et 40°, C 8°, F 4° et 7°, G 1°, 2° et 6°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Marion BOUSQUIÉ**, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **Mme Emilie LEBEE**, directrice adjointe,
- **M. Gabriel APAYA**, attaché d'administration hospitalière,
- **M. Samuel REJIBA**, attaché d'administration hospitalière,
- **Mme Sabine CAGNON**, chargée de mission.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Mme Marion BOUSQUIÉ** et de **Mme Emilie LEBEE**, délégation est donnée, exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B 4° à **M. Thomas SAUVANT**, chargé de mission.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Laure WALLON**, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes C 8°, G 1°, 2°, 4° à 6°, 10° à 28°, 30° à 32°, H 4° et 5° dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, à :

- **Mme Marianne FOY**, attachée d'administration hospitalière.

En cas d'absence de **Mme Laure WALLON**, délégation est donnée, pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions et de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital Jean-Verdier, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Laure WALLON**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital Jean-Verdier, à :

- **M. José MONTESINOS**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier,
- **M. Philippe ROBIN**, adjoint au responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital Jean Verdier.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Timothée MANTZ** Directeur Adjoint, chargé des finances et du contrôle de gestion à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 6°, C 8°, 9°, 10°, 13° et 14°, F 3°, G 4° et 5°, H 2°, 3°, et 4° dans le champ de ses attributions, de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothée MANTZ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **Mme Céline LEVEQUE**, chargée de mission

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Timothée MANTZ, délégation est donnée, pour les matières énoncées au paragraphe H 2°, et pour les décisions relatives aux décès énoncées au paragraphe H3°, à :

- **Mme Cécile PARIZEL**, attachée d'administration hospitalière,
- **Mme Amanda COL**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **Mme Joana PEREIRA**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **Mme Isabelle RENAULT**, adjoint des cadres hospitaliers.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **M. Olivier VILAIN**, ingénieur chargé des investissements et de la maintenance, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 3°, 4°, 7° et 15°, D 7° et H 4° et dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VILAIN, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Patrick BLOSSE**, ingénieur hospitalier,
- **M. Philippe CHAUDET**, ingénieur hospitalier,
- **M. Pascal TOULY**, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 8 : Délégation de signature est donnée à **M. Dominique TROUVÉ**, chargé de mission, directeur du système d'information, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 5° et H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique TROUVÉ, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, à :

- **M. Thierry PASQUELIN**, ingénieur hospitalier,
- **M. Jean-Pierre DE MICHIEL**, ingénieur hospitalier.

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **Mme Aline COUDRAY**, directrice adjointe chargée des services économiques, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes C 2°, 7°, 11° et 15°, D 7°, H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline COUDRAY, délégation est donnée, pour l'ensemble des matières pour lesquelles elle-même reçoit délégation, à :

- **M. Jean-Marc LAZARDEUX**, attaché d'administration hospitalière,
- **Mme Patricia PERROT**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **M. Bernard SERMANSON**, adjoint des cadres hospitaliers,
- **M. Marcel RATIER**, technicien supérieur hospitalier.

ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **M. Paul TANDONNET**, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes F 1°, 2°, au paragraphe H 3° pour les relations avec la police et la justice (dans le champ de ses attributions) et au paragraphe H 4° (dans le champ de ses attributions), de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Paul TANDONNET**, délégation est donnée exclusivement pour les relations avec la police et la justice énoncées au paragraphe H 3° à :

- **Mme Nelly CHENEAUX**, adjoint des cadres hospitaliers, chargée des relations avec les usagers et les associations à l'hôpital Avicenne,
- **Mme Violette AMARANTO**, adjoint des cadres hospitaliers, chargée des relations avec les usagers et les associations à l'hôpital Jean-Verdier,
- **Mme Isabelle RENAULT**, adjoint des cadres hospitaliers chargée des relations avec les usagers et les associations à l'hôpital René-Muret.

ARTICLE 11 : Délégation de signature est donnée à **M. Pierre MALHERBE**, directeur de l'hôpital René-Muret, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées aux paragraphes B 30°, F 1°, 2° et 5°, G 1° à 3° et 7°, H 1° à 5° et I dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

En cas d'absence de **M. Pierre MALHERBE**, délégation est donnée, pour les matières pour lesquelles lui-même reçoit délégation, au cadre de direction désigné pour assurer l'intérim de la direction de l'hôpital René Muret, pendant ladite période d'intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre MALHERBE**, délégation est donnée, pour les décisions de permissions temporaires de sortie des malades à **Mme Patricia CHOMEL**, adjoint des cadres hospitaliers.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre MALHERBE**, délégation est donnée exclusivement pour les matières énoncées aux paragraphes F 5° et pour les relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte énoncés au paragraphe H 3°, pour l'hôpital René-Muret, à **M. Abdelkrim SOUALEM**, responsable de la sécurité anti-malveillance à l'hôpital René Muret.

ARTICLE 12 : Délégation de signature est donnée à **M. Christophe SEBERT**, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer les actes et décisions pour les matières énoncées au paragraphe H 4° dans le champ de ses attributions de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié susvisé.

ARTICLE 13 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé, délégation de signature est donnée pour les matières énumérées aux paragraphes A à K, dans le cadre du service de garde administrative et exclusivement en cas d'urgence ou de nécessité, à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature identifiés aux articles précédents du présent arrêté, à l'exception de M. Gabriel APAYA, M. Samuel REJIBA, Mme Sabine CAGNON, M. Thomas SAUVANT, Mme Marianne FOY, Mme Céline LEVEQUE, Mme Cécile PARIZEL, Mme Amanda COL, Mme Joana PEREIRA, Mme Isabelle RENAULT, M. Olivier VILAIN, M. Philippe CHAUDET, M. Patrick BLOSSE, M. Pascal TOULY, M. Dominique TROUVÉ, M. Thierry PASQUELIN, M. Jean-Pierre DE MICHIEL, M. Bernard SERMANSON, M. Marcel RATIER, M. Pascal TELLE, M. Daniel NABOR, M. José MONTESINOS, M. Philippe ROBIN, M. Abdelkrim SOUALEM, Mme Nelly CHENEAUX, Mme Patricia CHOMEL,
- Mme Annick DUPIN, directrice adjointe figurant en annexe II de l'arrêté n° 2011-0072 susvisé mentionnant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier sans y être affecté pour leurs fonctions principales
- M. Jean-Luc GIBELIN, Directeur Adjoint,
- Mme Michèle MALTERRE, attachée d'administration hospitalière,
- M. Pascal PINGEON, ingénieur,
- M. Laurent BELLANGER, cadre supérieur de santé,
- Mme Marie-Françoise PESLIER, cadre supérieure de santé,
- Mme Monique LE HEBEL, cadre supérieure de santé,
- Mme Brigitte SEGUIN, cadre supérieure de santé,
- Mme Christine NABOR-MOSSOT, assistante socio-éducative,
- Mme Evelyne TRILLARD-LOURIMI, assistante médico-administrative,
- Mme Christine DUFEAL, adjoint des cadres hospitaliers,
- Mme Dalila FLICI, adjointe des cadres hospitaliers,
- Mme Françoise GAILLARD, adjointe des cadres hospitaliers,
- Mme Shanti LOSCO, adjointe des cadres hospitaliers,
- Mme Françoise BUET, adjoint des cadres hospitaliers,
- Mme Brigitte WOILLEZ, cadre supérieur de santé,
- Mme Colette BERNARDOU, cadre supérieur de santé,
- Mme Roxane PINNA, cadre supérieure de santé,
- Mme Evelyne RISPAL, cadre supérieure de santé.

ARTICLE 14 : L'arrêté n° 2015-003 du 4 février 2015 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 15 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 2 mars 2015

Le Directeur par intérim du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Frédéric ESPENEL





PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015061-0004

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Seine- Saint- Denis

le 02 Mars 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature des marchés
publics

**Arrêté de délégation de signature de tous les actes relatifs
à la passation et à l'exécution des marchés publics**

Arrêté n° 2015-005

Le directeur par intérim du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis »,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R. 6147-5 et D. 6143-33,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG modifié du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2012 2114-0001 du 1^{er} Août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP

Vu l'arrêté directeurial n° 2013-319-0008 DG du 15 Novembre 2013 modifié portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance-publique – hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Laure WALLON, directrice des affaires médicales et de la stratégie du Groupe Hospitalier, directrice de l'hôpital Jean-Verdier, en vue de signer au nom de M. Frédéric ESPENEL, directeur par intérim du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis » tous les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés passés selon les procédures énoncées à l'article 1^{er}, paragraphe E, de l'arrêté directeurial n°2013-319-0008 DG susvisé.

ARTICLE 2 : L'arrêté de délégation de signature n°2015-02 du 28 janvier 2015 de la directrice du groupe hospitalier « Hôpitaux Universitaires Paris-Seine Saint-Denis » est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Bobigny, le 2 mars 2015

Le directeur par intérim du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis


Frédéric ESPENEL



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2015056-0011

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 25 Février 2015

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

arrêté portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris



PREFET DE PARIS

ARRETE

**portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public
des services déconcentrés de la Direction spécialisée des Finances Publiques pour
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris**

**LE PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu le décret FCPE1411759D du 11 juillet 2014, portant nomination de M. Jean-Luc BRENNER, administrateur général des finances publiques, en qualité de Directeur de la Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;


ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc BRENNER, directeur de la Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Article 2 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à, Paris, le 25 FEV. 2015

Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris


Jean DAUBIGNY